



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES

1. Chaque membre de l'Espace Jeunes doit avoir pris connaissance du présent règlement.
2. L'accès à l'espace jeunes est réservé aux jeunes âgés de 13 à 17 ans (au plus lors de l'inscription)
3. Les membres doivent adhérer à l'association « KIRIKOU frep » en souscrivant une assurance responsabilité civile et individuel accident qui leur sera délivrée sous forme de carte d'adhérent valable du 1er septembre au 31 août de l'année en cours.
4. Pour avoir accès à l'espace jeunes, les adhérents devront avoir préalablement rempli un dossier comportant une fiche d'inscription et une fiche sanitaire à retourner aux responsables, accompagnées des photocopies de leur carte d'adhérent, de leur attestation de sécurité sociale et mutuelle.
5. L'espace Jeunes est ouvert en présence d'au moins un animateur. Les horaires d'ouverture et les programmations sont affichés.
6. Toute personne fréquentant l'espace Jeunesse doit être respecté et doit respecter les autres jeunes et adultes.
7. Les personnes fréquentant l'espace Jeunes sont priées de respecter le mobilier, les jeux et le matériel mis à disposition ainsi que les locaux. Toute dégradation engagera la responsabilité civile des personnes concernées.
8. Les jeunes adhérents à l'espace jeunes peuvent y inviter des jeunes d'autres communes dans la mesure où ceux-ci respectent le règlement intérieur.
9. Il est interdit de fumer dans tout l'Espace Jeunes. Il est interdit d'y consommer et d'y introduire de l'alcool et des substances illicites.
10. Tout projet organisé dans le cadre de l'espace jeunes entraînant un déplacement vers l'extérieur sera soumis à une autorisation parentale spécifique qui devra être signée par au moins un responsable légal.
11. Les objets personnels sont acceptés dans la mesure où ils ne gênent pas le fonctionnement. En cas de perte, de vol ou de dégradation, l'association « KIRIKOU frep » ne peut être tenue pour responsable.
12. Le téléphone ne pourra être utilisés qu'avec une autorisation d'un animateur.
13. Toute personne ne respectant pas ce règlement pourra être exclu temporairement ou définitivement de l'Espace Jeunesse.